

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents 27
- absents..... 06
- votants 30
- procurations..... 03

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

- 3 AVR. 2024

publication en ligne le :

- 3 AVR. 2024

DAVIET Roland, Maire.

Le 26 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal d'Épagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire de la Mairie siège, sise 143 rue de la République, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Épagny Metz-Tessy, puis sous la présidence de Monsieur Joseph PELLARIN, Maire Adjoint.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD, M. Eric JANIN et Mme Brigitte REBOUILLAT, absents et excusés.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Eric JANIN a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Brigitte REBOUILLAT a donné procuration à M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2024 / 20 Budget Annexe "ZAC VILLAGE" - Approbation du Compte Administratif 2023 :

Monsieur le Maire expose ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L2313 et L.2321 ;

VU la délibération n° 2023/23 en date du 21 mars 2023 approuvant le budget annexe "ZAC VILLAGE" de l'exercice 2023 ;

VU la délibération n° 2024/19 en date du 26 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 ;

Monsieur le Maire, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice".

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire son représentant pour le vote du Compte Administratif du budget annexe "ZAC VILLAGE".

Monsieur Joseph PELLARIN, Maire Adjoint, est élu à l'unanimité.

Monsieur le Maire sort de la salle pour permettre au Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph PELLARIN, de procéder à l'approbation du Compte Administratif du budget annexe "ZAC VILLAGE" présenté pour l'exercice 2023.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 joint en annexe, arrêté comme suit et qui n'appelle ni remarques, ni observations de sa part :

En section de fonctionnement :

=> Dépenses réalisées2 231 408.69 €
=> Recettes réalisées.....2 231 408.69 €
Résultat de l'exercice.....0.00 €

En section d'investissement :

=> Dépenses réalisées2 231 408.69 €
=> Recettes réalisées.....2 231 408.69 €
Résultat de l'exercice.....0.00 €

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Stéphanie VEREL.

Budget Zac Village

Exercice 2023

Annexe à la délibération approuvative du Conseil Municipal n° 2024/20 en date du 26 mars 2024

Compte administratif

Section de fonctionnement		2022	2023	
		Réalisé	Budget	Réalisé
Les dépenses				
023 - Virement à la section d'investissement		- €	2 231 408.69 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	2 231 408.69 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
TOTAL		2 231 408.69 €	4 462 817.38 €	2 231 408.69 €
Les recettes				
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		2 155 788.92 €	2 155 788.92 €	- €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 155 788.92 €	2 155 788.92 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
75 - Autres produits de gestion courante		- €	75 619.77 €	- €
7552	Déficit du budget annexe	- €	75 619.77 €	- €
TOTAL		4 387 197.61 €	4 462 817.38 €	2 231 408.69 €

Section d'investissement		2022	2023	
		Réalisé	Budget	Réalisé
Les dépenses				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	- €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
3555	Terrains aménagés	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
TOTAL		4 462 817.38 €	4 462 817.38 €	2 231 408.69 €
Les recettes				
021 - Virement de la section de fonctionnement		- €	2 231 408.69 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	2 231 408.69 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
3555	Terrains aménagés	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €	2 231 408.69 €
TOTAL		2 231 408.69 €	4 462 817.38 €	2 231 408.69 €